



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250708b

Domaine : 4.1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 08b – Création d'un emploi non permanent d'éducateur/trice de jeunes enfants non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L313-1 et L. 332-23,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

CONSIDERANT la nécessité, pour la collectivité, d'assurer la continuité du service et de répondre à un surcroît d'activité constaté au sein de la crèche collective,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250708B-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CONSIDERANT qu'un accroissement temporaire d'activité impose la création d'un emploi non permanent afin de garantir la bonne exécution des missions du service,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la crèche collective conformément aux dispositions de l'article L. 332-23, 1° du Code général de la Fonction Publique.

DIT que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois dans les conditions prévues par le Code général de la Fonction Publique.

DIT que l'emploi sera rémunéré sur la base du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants selon la grille en vigueur.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250708B-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025